



# Compte rendu

**Réunion du Comité Syndical  
du 10-10-2011 - 17h30**

L'An Deux Mil Onze, le 10 Octobre, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Rabelais – Digue St Lazare à Chinon, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE J.P.

**Date de convocation du Comité :** 26.09.2011

**Etaient présents :** (cf liste jointe)

**Membres en exercice :** 77

**Membres présents :** 43

**Nombre de suffrages exprimés :** 45

**Secrétaire de séance :** Mme SENNEGON Nathalie

### *Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 29.06.2011*

Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 29.06.2011 est soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical

⇒ ***Il est approuvé à l'unanimité.***

#### Délibération N° 2011-17 :

- 1. Exploitation de l'Usine de Valorisation Energétique de St Benoit la Forêt*
- 2. Prise en charge totale des REFIOM de l'Unité de Valorisation Energétique de St Benoit la Forêt*
- 3. Prise en charge totale des déchets ménagers et assimilés en cas d'indisponibilité de l'U.V.E. de St Benoit la Forêt*

Les marchés actuellement en cours, d'une durée de 7 ans, arrivent à leur terme le 31.03.2012. Aussi, il est proposé au Comité Syndical :

- ⊕ de lancer des nouveaux appels d'offres pour une durée de 7 ans avec possibilité de prolongation d'un an ⇒ cf. note ci-jointe transmise avec la convocation et redistribuée en séance après quelques actualisations/précisions.

**Après en avoir délibéré,** les membres du Comité Syndical, à l'unanimité

⇒ Autorisent à lancer les 3 marchés d'appels d'offres pour :

- ✚ L'exploitation de l'Usine de Valorisation Energétique de St Benoit la Forêt
- ✚ La prise en charge totale des REFIOM de l'Unité de Valorisation Energétique de St Benoit la Forêt comprenant 2 lots :
  - ✓ Lot N° 1 Valorisation des REFIOM
  - ✓ Lot N° 2 Elimination des REFIOM
- ✚ La prise en charge totale des déchets ménagers et assimilés en cas d'indisponibilité de l'U.V.E. de St Benoit la Forêt

⇒ Autorisent le Président à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

***Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 13.10.2011***

**Questions / réponses / précisions abordées par rapport à ce point de l'ordre du jour**

**Implication de l'exploitant dans le tonnage effectivement incinéré par l'usine par rapport au gisement à traiter**

M. DUVERGNE précise que l'U.V.E. a une capacité de 23 000 Tonnes par an. Une clause de garantie sera inscrite dans le cahier des charges pour que le futur exploitant s'engage à traiter au minimum 20 000 tonnes

**U.V.E. : Mise en place du contrôle semi continu des dioxines et furannes**

En réponse à la question posée par M. DEBIEN, M. DUVERGNE précise que le procédé est effectif depuis quelques semaines. Les résultats de la première cartouche de contrôle montrent des taux cinquante fois inférieurs aux normes européennes. La norme est de 0,1 ng/Nm<sup>3</sup> et l'U.V.E. est à 0,002 ng/Nm<sup>3</sup>. La deuxième cartouche est enlevée mercredi prochain et les résultats seront connus prochainement.

**Durée des marchés : 7 ans avec possibilité de prolongation d'un an**

M. HENNEBEL évoque la possibilité de réduire la durée des marchés afin de prendre en compte les propositions inscrites dans le P.E.D.M.A. et l'éventualité que le nouveau schéma départemental ne prévoit plus d'incinération.

M. DUVERGNE répond que les conclusions du nouveau schéma départemental seront difficilement présentées, comme initialement prévu, fin 2011 mais à priori au plus tôt fin 2012. En tout état de cause, si le schéma ne prévoit pas d'incinération avec valorisation énergétique, il faudra des délais pour concrétiser les nouveaux sites de traitement. De plus, dans le nouveau marché d'exploitation de l'U.V.E., il est prévu d'inclure des travaux permettant de pérenniser le site. Il convient donc de prendre en considération la notion d'amortissement de ces travaux.

Au final, cette durée de 7 ans + 1 semble judicieuse avec les évolutions en cours et avec la capacité d'amortissements.

**Prise en charge des REFIOM : découpage en deux lots**

M. DUVERGNE précise que ce découpage permet de répondre à une obligation réglementaire. En effet, en cas de valorisation en mine de sel, il est demandé lors de la demande d'autorisation d'avoir une solution alternative (cas d'intempéries etc...).

**Exploitation U.V.E. : norme ISO 14001**

Suite à une question posée il est répondu qu'à travers la norme ISO 14001, l'exploitant de l'U.V.E. a la responsabilité des tonnages entrants et des tonnages sortants.

**Délibération N° 2011-18 : Vente de Vapeur**

Depuis le 01 décembre 2003, le Centre Hospitalier du Chinonais a signé un contrat avec la Sté COFELY pour l'exploitation de ses installations thermiques. Ce contrat qui arrive à échéance le 30 Novembre 2011 intègre la fourniture de chaleur à partir du réseau de vapeur existant. La Sté COFELY est donc acquéreur, auprès du SMICTOM, de la chaleur produite par l'U.V.E. de St Benoit la Forêt.

Le Centre Hospitalier envisage une prolongation de 6 mois du contrat actuel signé avec COFELY.

Aussi, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer pour donner son accord sur une prolongation de l'engagement du SMICTOM auprès de la Sté COFELY pour la fourniture de vapeur.

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent la proposition susvisée et autorisent le Président à signer un accord pour prolonger de 6 mois l'engagement du SMICTOM auprès de la Sté COFELY.

**Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 13.10.2011**

### Délibération N° 2011-19 : Actualisation de la 3ème partie du règlement intérieur du SMICTOM du CHINONNAIS

Face à quelques questions récurrentes et parfois ambiguës, il est proposé au Comité Syndical de préciser plusieurs points concernant le fonctionnement des déchèteries.

#### **1. Délivrance des cartes d'accès :**

Il est demandé aux usagers particuliers souhaitant une carte d'accès, de fournir un justificatif de domicile. Il convient donc de préciser le type de documents pouvant être admis comme justificatifs. Il est proposé la liste suivante (tirée de ce qui est pratiqué pour les demandes de carte grise ou de carte d'identité) :

- Quittance de loyer
- Avis d'impôt sur le revenu ou de taxe d'habitation
- Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone y compris mobile, de REOM
- Quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement

Il est proposé aussi de préciser que ce justificatif devra dater de moins de 6 mois.

Par ailleurs, dans certains cas particuliers rencontrés, il est proposé d'apporter les réponses suivantes :

- propriétaire qui demande une carte pour un logement occupé par un locataire, ce propriétaire n'habitant pas forcément sur le périmètre du SMICTOM => *pas de délivrance de carte d'accès*
- propriétaire de terrain sur lequel il n'y pas d'habitation, de cave => *carte délivrée sur présentation de l'avis de TEOM ou de la facture de REOM correspondant*
- SCI => *carte délivrée au nom des particuliers membres de la SCI qui en font la demande*
- résidences secondaires => *carte délivrée normalement sur présentation d'un justificatif*
- personnes extérieures venant ponctuellement pour débarrasser une maison (successions – travaux etc...) => *carte délivrée avec une date de validité*

#### **2. Services à la personne**

Une question récurrente au SMICTOM comme dans d'autres collectivités est celle des personnes intervenant chez des particuliers et qui assurent le dépôt des déchets du particulier en déchèterie.

Suivant le cas, les réponses suivantes sont proposées :

- Travaux effectués par le salarié d'un particulier (ex : jardinier employé directement par le particulier) => *le salarié dépose les déchets concernés avec la carte du particulier*
- Travaux effectués par une entreprise (ex : artisan paysagiste) => *l'entreprise dépose les déchets avec sa carte d'accès « professionnel » et est facturée.*
- Travaux effectués par une personne salariée d'une association d'aide à domicile => *cas assimilé au salarié d'un particulier : la personne dépose les déchets concernés avec la carte du particulier*

### 3. Professionnels

Il est constaté que certains essayent d'éviter la facturation de leurs apports en utilisant l'argument que le patron a prêté le véhicule de société ou que l'entreprise intervient chez un particulier... cela peut être parfois vrai mais peut rester difficile à apprécier sur le terrain dans le premier cas.

Il est proposé d'appliquer le principe que, dès lors qu'il s'agit d'un véhicule d'entreprise (excepté les véhicules de location), la carte « professionnelle » doit être présentée. Le dépôt est enregistré comme tel et donne lieu à facturation du SMICTOM.

### 4. Produits acceptés

Le cas particulier des produits chlorés d'entretien des piscines se pose régulièrement. Ce type de produits, comburant, entre dans une catégorie non prévue au règlement intérieur aujourd'hui.

Il est donc proposé d'accepter les produits chlorés d'entretien de piscine.

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent les propositions susvisées qui actualisent la 3<sup>ème</sup> partie du règlement intérieur du SMICTOM du CHINONNAIS de la façon suivante :

1. Délivrance des cartes d'accès : ce point complète l'article 36-2 « particuliers » du règlement intérieur
2. Services à la personne : ce point complète les articles 34-1 et 34-2 du règlement intérieur
3. Professionnels : ce point complète l'article 34-2 du règlement intérieur
4. Produits acceptés : ce point complète l'article 35-11 du règlement intérieur

**Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 13.10.2011**

#### **Questions / réponses / précisions abordées par rapport à ce point de l'ordre du jour**

##### **Evacuation des pneus**

M. DUVERGNE insiste sur le fait que les pneus de voitures ne sont pas acceptés en déchèteries du fait de la filière MEGA PNEUS qui existe (⇒ lors de l'acquisition de nouveaux pneus : obligation de reprise des anciens pneus pour le vendeur et traitement des nouveaux pneus inclus dans le coût d'achat).

En ce qui concerne les autres pneus (vélo etc) : Aucune filière n'existe à ce jour. Le SMICTOM contactera l'Association AMORCE par rapport à ce vide juridique.

#### **Délibération N° 2011-20 : Opération TELETHON**

Il est proposé au Comité Syndical de reconduire l'opération TELETHON pour l'année 2011 mais sur de nouvelles bases.

Une nouvelle formule, non plus basée sur un concours de collecte de déchets mais une "Opération Stop pub" est présentée. Elle permettrait de sensibiliser les usagers et les scolaires à la réduction de production d'imprimés publicitaires

- ⇒ Cible "usagers" : les usagers sont invités à **demandeur un autocollant Stop pub** auprès du SMICTOM ou de sa commune (information en boîte aux lettres, sur notre site Internet, dans les supports de communication de nos communes adhérentes, auprès de la Nouvelle République, des radios Alouette et Ouest FM, etc.). **A NOTER que le Syndicat aura besoin du soutien des communes afin de distribuer en mairie les autocollants aux usagers et de faire un retour sur le nombre de Stop pub délivrés.**

- Cible "scolaires" : les élèves sont invités à participer à un concours de dessin pour illustrer les prochains Stop pub du SMICTOM du CHINONNAIS. Le gagnant et sa classe recevront un cadeau

A noter : cette opération sera l'occasion de rappeler que les publications publiques ne sont pas de la publicité et qu'en apposant un Stop pub le mentionnant explicitement nos journaux, les bulletins municipaux etc... seront distribués. C'est aussi un moyen de faire remonter les adresses non délivrées à la Poste et ainsi avoir réparation.

En ce qui concerne plus particulièrement le don à l'A.F.M., il est proposé de le reconduire sur les bases suivantes :

- Le soutien financier sera attribué en fonction de paliers prenant en compte le nombre d'autocollants distribués :

<b>Nombre d'autocollants distribués</b>	<b>Montant du don au Téléthon</b>
0 à 200	700 €
201 à 400	1 400 €
401 à 600	2 100 €
601 à 800	2 800 €
801 à 1000	3 500 €

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent les propositions susvisées.

**Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 13.10.2011**

### Délibération N° 2011-21 : Composteurs pédagogiques

Il est exposé au Comité Syndical la proposition suivante :

#### **Animations scolaires**

- nouveaux **modules de sensibilisation à la réduction des déchets à la source** et notamment au compostage lors de cette rentrée, à la demande des enseignants
- investissement dans de nouveaux outils pédagogiques
- projet de proposer aux enseignants qui le souhaitent la mise à disposition de **composteurs pédagogiques, suite à de nombreuses demandes** (composteurs en bois de 150 litres munis d'une façade vitrée)

#### **Proposition de prix de revente de composteurs pédagogiques**

	<b>Prix d'achat</b>	<b>Prix de revente</b>	<b>Part Usager</b>	<b>Soutien CG</b>	<b>Soutien ADEME</b>
<i>P.M. Composteur individuel plastique</i>	34 €	20 €	59%	25%	0
<i>P.M. Composteur collectif bois</i>	51 €	30 €	59%	25%	Indéfini (potentiellement 50%)
<b>Composteur pédagogique – Proposition</b>	<b>48,72 €</b>	<b>25 €</b>	<b>51%</b>	<b>Indéfini (potentiellement 25%)</b>	<b>Indéfini (potentiellement 50%)</b>

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent les propositions susvisées.

**Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 13.10.2011**

## Questions et informations diverses

### ***P.E.D.M.A : Synthèse des premières réunions et présentation de la première étape « Bilan et état des lieux »***

Un extrait du diaporama établi par le Bureau d'Etudes du Conseil Général est présenté aux membres du Comité Syndical.

Lors de cette présentation, il est précisé que certaines données restent à affiner.

En ce qui concerne la transmission de ce document aux élus du SMICTOM, il sera diffusé sous réserve de l'accord du Conseil Général.

### ***Résultat de l'appel d'offres 2011.04 « Collecte des déchets ménagers et assimilés et exploitation du Centre de Tri »***

#### **LOT 1 - COLLECTE EN PORTE A PORTE DES EMBALLAGES LEGERS, DES PAPIERS, DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DECHETS ASSIMILES**

*Cinq candidats ont soumis une offre, lesquelles ont été classées comme suit*

1. SITA CO
2. COVED
3. URBASER
4. OURRY
5. PIZZORNO

***Attributaire : SITA CO***

***Montant de base : 2 072 350,07 € HT / an - Options : 47 539,53 € HT / an***

#### **LOT 2 - COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DES PAPIERS ET DU VERRE**

*Quatre candidats ont soumis une offre, lesquelles ont été classées comme suit :*

1. SOCCOIM SAS
2. SITA CO
3. OURRY
4. ARSONNEAU

***Attributaire : SOCCOIM SAS***

***Montant : 192 432,50 € HT / an***

#### **LOT 3 - EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI**

*Cinq candidats ont soumis une offre, lesquelles ont été classées comme suit :*

1. SITA CO
2. OURRY
3. COVED
4. URBASER
5. PIZZORNO

***Attributaire : SITA CO***

***Montant : 607 152,67 € HT / an***

***Synthèse :***

<b><i>Montants € HT / an</i></b>	<b><i>Nouveau marché</i></b>	<b><i>Budget 2011</i></b>
<b><i>Collecte PAP – hors options</i></b>	<b><i>2 072 350,07</i></b>	<b><i>2 241 167</i></b>
<b><i>Collecte AV</i></b>	<b><i>192 432,50</i></b>	<b><i>183 617</i></b>
<b><i>Exploitation centre de tri</i></b>	<b><i>607 152,67</i></b>	<b><i>625 741</i></b>
<b><i>Total</i></b>	<b><i>2 871 935,24</i></b> <b><i>Soit -178 590</i></b> <b><i>-5,8%</i></b>	<b><i>3 050 525</i></b>

***Le résultat est à nuancer par le fait que la baisse du coût de la collecte PAP est liée aussi aux réductions de fréquence sur certaines communes.***

## Résultat l'appel d'offres 2011.08 « Fourniture sacs poubelles année 2012 »

### lot 1 : Sacs poubelles gris

#### P.M. Coûts 2011

Sacs Gris de 30 litres : **27,10** HT le Mille

Sacs Gris de 100 litres : **68,00** HT le Mille

Sacs ou housse de 1000 litres : Minimum : **545,00** HT le Mille

Simulation avec coûts 2011 et quantités

**129 705,00**

€HT

minimums 2012

Nom de la Sté attributaire Sté SOCOPLAST - LA GARENNE COLOMBES (92)

	Montant Global correspondant aux quantités <u>minimums</u>			Montant Global correspondant aux quantités <u>maximums</u>		
	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros
Sacs gris de 30 litres - 40 microns	1 800 000	<b>29,74</b>	53 532,00	2 000 000	<b>29,74</b>	59 480,00
Sacs gris de 100 litres - 50 microns	1 150 000	<b>75,36</b>	86 664,00	1 500 000	<b>75,36</b>	113 040,00
Housses 1000 L	5 000	<b>550</b>	2 750,00	10 000	<b>550</b>	5 500,00
	<b>TOTAL HT</b>		<b>142 946,00</b>	<b>TOTAL HT</b>		<b>178 020,00</b>

### lot 2 : Sacs poubelles translucides jaunes avec lien coulissant et bleus avec lien traditionnel

#### PM Coûts 2010

Sacs Translucides Jaunes de 50 litres : **38,2** HT le Mille

Sacs Translucides Jaunes de 110 litres : **64,4** HT le Mille

Sacs Translucides Bleus de 30 litres : Minimum : **27,50** HT le Mille

Simulation avec coûts 2011 et quantités

**63 040,00**

€HT

minimums 2012

Nom de la Sté attributaire Sté SOCOPLAST - LA GARENNE COLOMBES (92)

	Montant Global correspondant aux quantités <u>minimums</u>			Montant Global correspondant aux quantités <u>maximums</u>		
	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en euros)	Total H.T. En euros	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros
Sacs Jaunes Translucides de 50 litres - 21 microns	1350000	<b>38,20</b>	51 570,00	2000000	<b>38,20</b>	76 400,00
Sacs Jaunes Translucides de 110 litres - 30 microns	50000	<b>61,78</b>	3 089,00	100000	<b>61,78</b>	6 178,00
Sacs Bleus Translucides de 30 L - 25 microns <b>avec lien traditionnel</b>	300000	<b>23,40</b>	7 020,00	600000	<b>23,40</b>	14 040,00
	<b>TOTAL HT</b>		<b>61 679,00</b>	<b>TOTAL HT</b>		<b>96 618,00</b>

Au global, (sacs gris + sacs translucides) : hausse de 6,17 % entre 2011 et 2012



**Points communication**

**Bilan journée portes ouvertes au Centre de Tri du 24/09/2011**

La fréquentation a été en baisse par rapport à 2010 : au total, 282 personnes ont été accueillies.

**Refonte du site internet [www.smictom.com](http://www.smictom.com)**

Candidat attributaire du marché : Société Square Eyes Picture – Guyancourt

Montant du marché : 11 897,90 €. L'hébergement, la gestion des e-mails et la maintenance seront facturés 719 € les années suivantes.

Il est précisé que le SMICTOM a négocié avec la Société Square Eyes Picture (société récemment créée) et a obtenu une remise de 10 % par rapport à son offre initiale.

M. DEBIEN souligne que le site actuel pose des difficultés d'accès.

Séance levée à 19 H 20

**Le Président  
J.P. DUVERGNE**

**LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 10.10.2011 - 17H30**

<b>Communes</b>	<b>Nom du délégué</b>
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	Mme BERKANE Florence
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
AVOINE	Mme AGEN Sophie
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	M. GONET Jean Marie
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. PESCHER Patrick
BEAUMONT EN VERON	M. MAIRE Alain
BRASLOU ((C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme MILLION Nathalie
BRAYE SOUS FAYE ((C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme FERREIRA Marie-Noëlle
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert → procuration donnée à M. RABOIN Claude (Ste Maure de Touraine)
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Absents
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. GUERIN André
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la F.)	M. DUVERGNE Jean Pierre
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la F.)	M. HENNEBEL Franck
CHINON (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la F.)	Absents
CINAIS (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE	Absents
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
COUZIERS (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	M. DUMONT Jacky
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	Absents
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	Absents
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	M. CAQUERET Georges
HUISMES	Absents
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	M. LEMAIRE Hubert
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
LANGAIS	Mme GERBIER André
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. DEBIEN Jean Paul
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme RABUSSEAU Madeleine
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	M. TURQUOIS Robert
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. MAURICE Claudy
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme SENNEGON Nathalie
NOUATRE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents Excusés
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	M. LE HERON Christian
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	M. BOUCHET Michel
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme MORIN Françoise
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	M. LISSOIR Bruno
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	Mme MARTIN Danièle
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
RIVIERE (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la Forêt)	M. HOLLEBEKE Alain
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	Mme YVON Marinette
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents

ST BENOIT LA FORET (C.C. de Rivière – Chinon – St Benoit la Forêt)	<b>M. DAUDIN René</b>
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	<b>Absents</b>
ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	<b>Mme RICARD Bénédicte</b>
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	<b>Mme ALBERT Maryvonne</b>
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	<b>M. RABOIN Claude</b>
SAVIGNY EN VERON	<b>Mme VIGNERON Anne-Marie</b>
SAZILLY (C.C. du Bouchardais)	<b>Mme VERNA Michèle</b> ⇨ <b>procuration donnée à Mme BERKANE Florence (Anché)</b>
SEUILLY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	<b>M. RAMBAULT Bernard</b>
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	<b>Absents</b>
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	<b>M. BLAIS Robert</b>
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	<b>Absents</b>
THIZAY (C.C. de la Rive Gauche de la Vienne)	<b>M. ARRONDEAU Claude</b>
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)	<b>Absents</b>
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	<b>M. ROY Stéphane</b>
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	<b>Absents</b>
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	<b>Absents</b>
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	<b>M. DOMENGER Stéphane</b>
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	<b>Absents</b>

Assistaient également

**Services SMICTOM du CH :**

- \* **Mme S. DE JONCKEERE**
- \* **Mme I. JOUSSELIN**
- \* **Mme A. ROBIN**

Absents Excusés

**Mme C. CHEMINOT Trésorière Principale de CHINON**

**M. Y. BRETESCHE : Président Honoraire**

Nombre de membres en exercice : 77

**Membres présents** : 43

**Membres votants** : 45

**Secrétaire de séance** : Mme N. SENNEGON